



Avocat -- Secret professionnel

Par **fgd340**, le **08/06/2015 à 10:21**

Bonjour,rrnJe suis en indivision avec ma sœur. Son avocat m'a écrit et je veux bien répondre à ses questions.rnrnCependant je ne voudrais pas que certaines informations que je vais lui donner soient communiquées à ma sœur.rnrnL'avocat est-il soumis dans ce cas au Secret Professionnel vis-à-vis de sa cliente?rnrnMerci pour vos réponses.

Par **NOSZI**, le **09/06/2015 à 17:56**

Bonjour,rrnLes correspondances entre un avocat et son client sont en principe confidentielles. En revanche, les correspondances entre l'avocat de votre soeur et vous ne le sont pas et pourrons donc être communiquées par l'avocat à votre soeur, mais également être utilisées comme preuves dans le cadre d'un litige éventuel.rnrnCordialement,

Par **fgd340**, le **09/06/2015 à 18:35**

Merci pour l'info.rnBonne fin de journée.